

PREFECTURE
DES BOUCHES-du-RHONE

République Française

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

4ème BUREAU

Installations classées
soumises à autorisation

A R R E T E

Poste : 33.48

N° 90-1977 A LE PREFET DE LA REGION DE PROVENCE, ALPES, COTE-D'AZUR,
PREFET DES BOUCHES-du-RHONE
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR,

VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 et notamment son article 11,

VU la demande présentée par la Société "SHELL-CHIMIE"
27, Rue de Berri, 75380 PARIS CEDEX 08

en vue d'être autorisé à établir sur le territoire de la commune de BERRE-L'ETANG au lieu dit "L'Aubette", une unité de vapocraquage d'une capacité de 350.000 t/an d'hydrotraitement des essences, des essences, d'utilités et des équipements auxiliaires,

constituant une installation classée soumise à autorisation.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Novembre 1978 prolongeant pour une durée de quatre mois, le délai de trois mois prévu par la loi qui expirait le 9 Novembre 1978

Considérant que les informations supplémentaires destinées à permettre de prendre une décision en parfaite connaissance de cause au sujet de l'affaire ci-dessus visée, n'ont pu être totalement rassemblées,

Considérant dans ces conditions qu'un nouveau délai est nécessaire,

SUR la proposition du Secrétaire Général des Bouches-du-Rhône,

...

A r r ê t e :

ARTICLE 1er.- Le délai d'instruction de l'affaire susvisée, qui devait expirer le **9 Mars 1979**, est prolongé pour une durée de quatre mois.

ARTICLE 2.- Le Secrétaire Général des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet d'**AIX-EN-PROVENCE**, le Maire de **BERRE-L'ETANG**, l'Ingénieur en Chef des Mines, Inspecteur Départemental des Installations Classées,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire sera, en outre, chargé de son affichage dans les lieux accoutumés.

MARSEILLE, le **-2 MARS 1979**

Pour le PRÉFET

Le Secrétaire Général Adjoint.